

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 SEPTEMBRE 2016 à 20 HEURES 30  
A LA SALLE DES FETES DE CHALVRAINES**

Etaient présents : LIEGEOIS Gilles, AUBERT Bernard, BOUVENOT Francis, HASELVENDER Jonathan, KOMONS Marie-Laurence, BINSFELD Lionel, POULAIN Philippe, ROUYER Emmanuel, COLAS Hervé, COSSON Claude, PAROT Sylvie, DAL BORGIO Michel, TRELAT VALLON Françoise, SZYMCZYK Jacky, LAUMONT Jean-Claude, MARTINS François, DUFOUR André, PELLETIER Lucette, FLAMMARION Marie Claude, CAMPION Dominique, BRAYER Jean-Claude, NUFFER Jean Philippe, RAVENEL Jean-Pierre, CHARLET Monique, BORTOLOTT Thierry, CABOCHE Jean Claude, COLAS Jean-Pierre, DOERN Bernard, EMPRIN Jean Pierre, SIMONNOT Guy, MATHIEU Patrick, GODARD Gilles, MATHIEU Guillaume, KLEIN Jean-Claude, GUY Bernard, MATEOS Christiane, THEVET Sophie, ROGI Christophe, MARTINS CASTRO Edwige, CHAPITEL François, LENE Gérard, LADIER Gisèle soit 42 représentants des communes sur 60  
Excusés : BOURG Béatrice, BECUS Annie, RUIZ Albert, LAMBERT Pierre Jean, LIMAUX Christophe  
Pouvoirs : M. Eric THIEBAUT à M. Claude COSSON  
M. Jean Claude PERNY à M. Hervé COLAS  
Secrétaire de séance : M. Patrick MATHIEU

**1. Fusion CCBBSB et CCVR Proposition de nom (2016 – 87)**

- **Considérant** que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit la fusion des communautés de communes de Boumont, Breuvannes, Saint Blin et de la Vallée du Rognon ;
- **Considérant** que Madame le Préfet diffusera prochainement le périmètre de ces territoires fusionnés et à cette occasion, arrêtera le nom et le siège de la communauté de communes,

Le président informe le conseil communautaire que les contacts entre élus des territoires a permis d'arrêter une proposition commune qui doit être soutenue par les assemblées des EPCI respectifs pour être retenue par Madame le Préfet. Cette proposition est la suivante :

« **Communauté de communes Meuse Rognon** »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité : (POUR - 39      CONTRE - 0, ABSTENTION - 5)

- décide de proposer à Madame le Préfet l'appellation de : COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON, pour désigner le territoire des communautés de communes fusionnées :

- Communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin ;
- Communauté de communes de la Vallée du Rognon ;
- charge le président de transmettre cette décision à Madame le Préfet.

**2. Fusion CCBBSB et CCVR Proposition de siège (2016 – 88)**

Le Président informe le conseil communautaire que l'unité qui a été obtenue pour proposer l'appellation de la communauté de communes ne s'est pas prolongée pour désigner le siège du futur EPCI.

Des locaux administratifs devant être construits à Illoud et cette commune ayant une implantation relativement centrée sur le territoire, il paraît évident d'y maintenir le siège.

Le conseil communautaire, unanime, décide :

- de proposer à Madame le Préfet de fixer le siège du futur EPCI à Illoud, du fait du projet de construction des locaux administratifs et de la position de cette commune sur le territoire ;

Charge le Président de transmettre cette proposition à Madame le Préfet

**3. Admission en non-valeur (2016 – 89)**

Le Président expose à l'assemblée que le comptable n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états produits en raison des ordonnances d'effacement de dettes prononcées par jugement du tribunal et d'un jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (pour : 38 – contre : 0 – abstention : 6) :

- D'accepter en non-valeur d'un montant de :
- 100,00 € à BERNARD Monique
- 62,34 € GONCALVEZ/DA SILVA Elisabeth Grégory
- 1 964,14 € SARL L'atelier Taille de Pierre
- D'accorder décharge au comptable de la somme de 2 126,48€
- D'imputer cette dépense au compte 6542
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires

#### **4. SPL XDEMAT (2016 -90)**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,  
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,  
Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil communautaire, après examen, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Président de cette communication ;
- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;
- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

#### **5. Renouvellement assistance technique avec le Conseil Départemental**

Le renouvellement de l'assistance technique proposée par le Conseil Départemental pour l'assainissement dans les communes du territoire, est décidé pour une année.

#### **6. Subvention associations culturelles (2016 – 91)**

Le Président rappelle que la commission « Culture, Patrimoine, Tourisme » a étudié les demandes de subventions déposées par les Associations. Ladite commission propose au conseil communautaire d'attribuer les sommes ci-dessous :

- Association Orcivalys : 2 500 €
- Harmonie cantonale : 2 400 €
- Association Médiavalys : 1 200 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

- De retenir cette somme pour l'attribution à l'Association Culturelle.
- Charge le président d'assurer les versements dès maintenant
- Autorise le Président à effectuer le virement de crédits suivant au Budget Principal:
- Section Fonctionnement
- Chapitre 011 : Article 61521 : - 6 100 €
- Chapitre 011 : Article 6574 : + 6 100 €

#### **7. Mise à disposition Agent pour entretien des écoles (2016 – 92)**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Bourmont Breuvannes Saint Blin pour des raisons d'efficacité et de réduction des coûts souhaite s'appuyer sur le personnel technique des communes pour réaliser les petits travaux d'entretien dans les Ecoles ;

- Breuvannes
- Graffigny Chemin
- Goncourt
- Harréville

Après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité

- autorise le Président à signer ladite convention tripartite avec les communes et les agents concernés.

La CAP sera sollicitée pour avis

#### **8. Garderie Graffigny (2016 – 93)**

Une garderie fonctionne au groupe scolaire de Graffigny-Chemin les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 8 h 45. Elle intéresse une dizaine d'enfants qui sont scolarisés. Une demande de même nature existe pour le mercredi matin.

Le Président propose d'y répondre par une extension de ce service à la population de la Vallée du Mouzon.

Le conseil communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ouvrir le service de garderie existant 4 jours dans la semaine sur le mercredi matin, dès à présent.

#### **9. Convention EHPAD (2016 – 94)**

Suite à une nouvelle organisation et le service des repas dans la salle intergénérationnelle qui a une capacité de 24 personnes, le directeur de l'établissement soumet à l'EPCI une nouvelle convention qui ramène l'effectif maximum de 30 à 24 personnes. Cette mesure répondant à la sécurité, le Président sollicite l'autorisation du conseil communautaire pour la signer.

Le conseil communautaire à la majorité (pour : 43 – abstention : 1 –

contre : 0) prend acte des capacités d'accueil de la salle et autorise le Président à signer cette nouvelle convention.

#### **10. CIGEO**

Le programme CIGEO suit son cours et les actions sont mises en place dès maintenant pour son accompagnement.

A cet effet un comité de pilotage, un comité opérationnel et un comité technique ont été créé dans lesquels une représentation de la communauté de communes est à prévoir. Il en est de même pour 10 groupes de travail se rattachant à divers sujets.

A cet effet une diffusion sera faite auprès des conseillers communautaires en vue de sensibiliser des candidatures.

#### **11. Questions et Informations diverses**

Le conseil communautaire est informé de la diffusion prochaine du marché à bons de commande pour terminer les zonages d'assainissement dans les communes qui n'en sont pas actuellement pourvues.

S'agissant d'une action de mutualisation, les commandes ne seront enregistrées que sur prescription des communes.

*Le Président* lève la séance à 22H00.

**Le Président**



**Le Secrétaire de séance**